

Les Cahiers

N° 11 | Janvier 2010

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LILLE MÉTROPOLE

La coopération avec les autres Conseils de développement : Pour renforcer le rôle de la société civile dans le développement des territoires

Il existe aujourd'hui environ 450 Conseils de développement répertoriés en France, avec des approches et des acteurs différents mais dont les objectifs et les ambitions sont le plus souvent les mêmes : faciliter l'expression de la société civile dans sa diversité et organiser la participation des citoyens à l'élaboration de projets de développement des territoires.

L'article 26 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite « loi Voynet » du 25 juin 1999, crée les Conseils de développement dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants et définit le contour minimal de leur action, leur laissant un champ d'investigation assez large.

Cela donne aux Conseils de développement l'opportunité d'inventer leur méthode de fonctionnement, de créer des modes de relations et d'échanges innovants avec les élus. Mais ce vide laissé par la loi entraîne aussi certaines disparités, notamment dans la reconnaissance des Conseils de développement par les élus, ou encore dans les moyens mis à disposition pour l'animation des Conseils.

La nécessité de créer du lien pour échanger, rationaliser et optimiser les

pratiques s'est imposée. Se rassembler et s'informer, c'est mettre ces multiples expériences en commun pour s'enrichir et construire une plus-value collective. La coordination des Conseils de développement est un outil indispensable pour y parvenir et ainsi conforter le rôle des citoyens dans cette nouvelle forme de démocratie locale.

Que ce soit au niveau régional ou national, elle se développe dans une logique de cohésion solidaire et de réflexions partagées sur des thématiques communes pour une meilleure visibilité auprès des instances décisionnaires (Ministères, associations d'élus, Conseils d'élus locaux et nationaux, DIACT...). Mais pour cela, il faut disposer de moyens communs, humains et logistiques, pour capitaliser les travaux et promouvoir la démocratie participative locale.

Le Conseil de développement de Lille métropole s'est engagé dans cette démarche depuis 2002.

Il est membre actif de la Coordination nationale des Conseils de développement et de son Comité d'animation.

Au niveau régional, il est aussi à l'initiative, avec le Conseil de développement de l'agglomération d'Hénin-Carvin, de la création de la Charte de la Coordination régionale des Conseils de développement du Nord-Pas de Calais.



LA COORDINATION REGIONALE :

REGARDS CROISES DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DANS LE NORD-PAS DE CALAIS

Se réunissant régulièrement depuis 2003, les différents Conseils de développement de la région Nord-Pas de Calais ont défini les objectifs de leur coopération au cours des réunions des Présidents et des Rencontres régionales des Conseils de développement. Le Conseil Economique et Social Régional (CESR) coordonne l'animation de ces réunions régionales.



1. Les rencontres régionales des Conseils de développement

Thématiques des rencontres régionales des Conseils de développement

Exemples de travaux du Conseil de développement de Lille métropole en lien avec les thématiques des rencontres



➔ **En 2006 à Lille avec le CESR :**
« Quelle place pour la société civile organisée dans la décision publique ? »

Dans le cadre de la construction de l'Aire métropolitaine, le Conseil de développement de Lille métropole a été à l'initiative d'une réflexion sur la collaboration inter-territoires en réunissant, entre 2005 et 2007, 9 Conseils de développement de Lille métropole, de l'Arrageois et du Bassin minier. Ils ont rédigé ensemble une « Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille » pour une meilleure coopération entre les territoires dans les domaines de l'habitat, des transports et des déplacements, de l'emploi et de la formation, de l'eau, de la citoyenneté, et pour le Louvre-Lens.

➔ **En 2007 à Fruges :**
« L'emploi des jeunes dans les territoires du Nord-Pas de Calais »

Le Conseil de développement a créé en 2007 un groupe de travail sur l'Emploi qui a mis en place la « Charte d'immersion en entreprise pour tous les jeunes » : elle permet à des jeunes de 16 à 26 ans de missions locales, d'intégrer pendant 5 jours une entreprise pour découvrir son fonctionnement et se familiariser au monde du travail. Le Conseil a aussi été à l'initiative d'un forum transfrontalier de l'emploi dès 2006. Le Forum Emploi de l'Eurométrropole s'est tenu à Lille en 2009, après Kortrijk et Tournai.

➔ **En 2008 à Valenciennes :**
« La mobilité des personnes dans le Nord-Pas de Calais »

Le Conseil de développement a apporté sa contribution en 2007 puis en 2009 lors du Grand débat « Transport-Mobilité », sur la Mobilité des habitants et l'accessibilité de la métropole.

➔ **En 2009 à Saint-Omer :**
« La société civile organisée dans une dynamique des territoires. »
Cette rencontre a aussi donné lieu à une motion d'actualité sur la réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil de développement travaille en 2009 sur la thématique « Périmètres géographiques de l'action publique et nouvelle gouvernance » et a mené une réflexion sur le projet de réforme territoriale (suite au rapport Ballardur) et la mise en place des métropoles.



2. La Charte de la Coordination régionale des Conseils de développement du Nord-Pas de Calais (2007)

Elle a été signée par l'ensemble des Conseils de développement qui existaient à cette date : les Conseils de développement des Pays d'Artois (à l'époque deux Conseils distincts), du Ternois, de Saint-Omer, de Cœur de Flandre, du Boulonnais, des 7 Vallées, des Moulins, du Cambrais, de Sambre-Avesnois, des Communautés d'Agglomération du Douaisis, de Lens-Liévin, du Boulonnais, d'Hénin-Carvin, de la Porte du Hainaut, de Valenciennes-Métropole, de Maubeuge-Val de Sambre, des Communautés Urbaines de Dunkerque-Grand Littoral, et de Lille métropole.

Les signataires s'engagent à :

- **Partager leurs travaux** et aborder des sujets communs dans un objectif de lisibilité et de diffusion, de valorisation, capitalisation, mutualisation, plus-value, et d'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement.
- **Promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées** avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques de démocratie participative à l'échelle de l'Eurorégion.

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT :

LA FORCE D'UN RESEAU POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES ACTIONS ET DES TRAVAUX

A l'initiative des Présidents des Conseils de développement de Nantes et Lyon, qui avaient, dès 2002, réuni les Conseils existants ou en formation, **une Coordination nationale a été mise en place avec les Conseils volontaires** pour mutualiser et capitaliser les travaux, diffuser l'information favorisant le développement, le fonctionnement, la connaissance des Conseils et élaborer puis diffuser des contributions communes.

➤ Des engagements concrets :

- **Rendre lisible la démarche des Conseils de développement** au niveau national pour renforcer leur poids dans les territoires ;
- Promouvoir collectivement la démocratie participative auprès des élus, institutions, Etat et diverses structures et mobiliser la société civile en se référant notamment au Manifeste élaboré et validé à Grenoble en janvier 2004, lors des quatrièmes Rencontres nationales ;
- **Développer les échanges entre les Conseils de développement**, favoriser la mise en réseau, débattre, échanger. Cette collaboration ne se limite pas aux frontières administratives et s'ouvre aux territoires voisins même au-delà des frontières dans le cadre de l'Union Européenne.

➤ Ses moyens :

- Un **comité d'animation** aujourd'hui composé des Présidents de 15 Conseils de développement, dont des Conseils de développement fondateurs de la Coordination, que sont ceux de Nantes métropole, du Grand Lyon, de Lille Métropole, de Grenoble Alpes Métropole, de l'agglomération du Grand Nancy, de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (CODESQY) et de Plaine Commune (Saint Denis) ;
- **Des groupes de travail** pour traduire concrètement les ambitions de la Charte

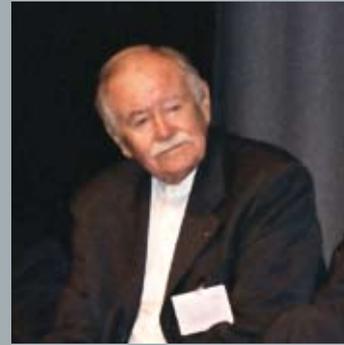
de Coordination nationale signée le 29 novembre 2007 à Saint-Denis (ex : structuration de la Coordination, communication externe, mutualisation, etc.) Des groupes de travail sont créés en fonction de l'actualité et de la prospective (ex : ceux relatifs à la gouvernance des territoires ou en réponse à des sollicitations de la DIACT/DATAR*, de l'Association des Communautés urbaines de France - ACUF, etc.) ;

- **Des interventions régulières de porte-paroles dans divers rassemblements nationaux.** Par exemple lors des Congrès de l'Association des Communautés de France puis de l'Association des Communautés urbaines de France en 2009 ;
- **Des Rencontres** des Conseils de développement de toute la France. Après Lyon en 2002, d'autres rencontres ont eu lieu, avec de plus en plus de participants: Nantes (2002), Nancy (2003), Grenoble (2004), Lille-Dunkerque (2004), Saint-Quentin en Yvelines (2005), Perpignan (2006) et Plaine Commune (Saint-Denis, 2007).

➤ Productions et réalisations :

- L'organisation des Rencontres nationales des Conseils de développement.
- 2004 : le Manifeste des Conseils de développement : 13 propositions pour développer la démocratie participative territoriale.
- 2007 : Charte nationale des Conseils de développement signée par 47 Président(e)s des Conseils de développement. Chaque Conseil a la possibilité d'adhérer à la Coordination nationale ; son adhésion vaut acceptation de la Charte.
- 2009-2010 : Co-élaboration d'un ouvrage avec le CERTU** sur les Conseils de développement, dix ans après la loi prévoyant leur existence (sortie en 2010).

>> le site de la Coordination nationale sur <http://www.nantes-citoyennete.com>



➤ **Jean-Joseph REGENT**, décédé le 7 août 2009 à l'âge de 85 ans était le Président du Conseil de développement de Nantes métropole et le **Fondateur, avec Jacques Moulinier (Grand Lyon), de la Coordination nationale des Conseils de développement.** En créant ce réseau national et en étant son porte-parole, il a contribué à asseoir la légitimité gagnée par les Conseils de développement aujourd'hui. Il a laissé une dernière contribution au chantier de la démocratie participative avec son ouvrage « **La part du citoyen** » sorti en juin 2009 dans lequel il précise que « *la ressource de connaissances et d'énergie offerte par les citoyens lorsqu'ils s'associent bénévolement pour contribuer à la prospérité et l'harmonie de leur Communauté de vie, est considérable. Il serait regrettable de ne pas chercher à l'utiliser.* ».



Au sein de la Coordination nationale, le **Conseil de développement de Lille métropole** a pris en charge des actions concrètes :

- La réalisation d'une **enquête** auprès des Conseils de développement de France pour dresser une carte d'identité des Conseils : elle a servi à l'élaboration de l'ouvrage sur les Conseils de développement et la co-production d'un document illustrant les résultats de l'enquête ;
- **L'écriture d'une partie de l'ouvrage** produit avec le CERTU** ;
- **L'animation d'un groupe de travail** national sur le fonctionnement de la Coordination nationale ;
- Le co-pilotage avec le Conseil de développement de Lyon de la **réflexion nationale sur la réforme des collectivités locales et le rôle des métropoles** (2009) ;
- L'organisation en 2004, avec Dunkerque, des **Rencontres nationales des Conseils de développement** ;
- L'initiation et le pilotage de la **rédaction de la Charte nationale** avec le Conseil de développement d'Hénin-Carvin.

* DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (redevue DATAR)

** CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, service technique national du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.



LA COOPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU DELÀ DES FRONTIÈRES

En 2004, le Conseil de développement de Lille métropole a initié une Charte de coopération de la société civile entre 15 Conseils de développement du Nord-Pas de Calais et la société civile belge.

Elle affirme la volonté de travailler ensemble à la création d'une métropole transfrontalière en élaborant un projet partagé fondé sur le respect mutuel, des identités, des langues et des cultures et sur l'équité, l'équilibre, la solidarité l'ouverture, le dialogue et la tolérance au service du développement des territoires et de leurs habitants.

Aujourd'hui la coopération de la société civile entre Lille métropole, le sud de la Flandre occidentale et la Wallonie picarde a fait un nouveau bond après la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de l'Eurométropole* Lille Kortrijk-Tournai qui a installé le **Forum de l'Eurométropole** en septembre 2009. Ce Forum est l'équivalent d'un Conseil de développement, c'est l'espace de démocratie participative de l'Eurométropole. C'est le premier Conseil de développement véritablement transfrontalier.

Il participe à la réflexion transfrontalière, interpelle, émet des avis et formule des

*L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai vise à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale dans la plus grande agglomération transfrontalière d'un seul tenant d'Europe. Tous les pouvoirs publics de Lille métropole, de la Wallonie picarde et du sud de la Flandre occidentale sont représentés dans son organe de gestion (GECT : Groupement Européen de Coopération Territoriale), soit 14 organisations et institutions membres.

propositions de projets pour l'Eurométropole sur les thèmes de l'emploi, des transports, de la culture, des langues, de l'attractivité internationale de ce territoire situé au carrefour de l'Europe, etc.

Son objectif : faire de l'Eurométropole une réalité pour ses habitants, un territoire de vie et de projets !

Le Forum rassemble 60 membres représentants des milieux économiques, social, culturel, associatif...

-30 Français, dont 27 membres du Conseil de développement de Lille métropole, et trois représentant le CESR, le Conseil de développement du Pays Cœur de Flandre et le Conseil de développement du Pays Pévélais.

-15 Wallons, membres du Conseil de développement de Wallonie picarde.

-15 Flamands, membres de Transforum (quasi-équivalent d'un Conseil de développement en Flandre).

Il est présidé par Patrick Peugeot, Président fondateur (2002-2008) du Conseil de développement de Lille métropole. Il est accompagné dans sa mission par trois Vice-Présidents issus des trois territoires composant l'Eurométropole.

VOS RÉACTIONS...

Contact :

Séverine Flahault
Responsable de l'équipe de coordination du Conseil de développement de Lille métropole
Tél. : (0033) (0)3.20.63.73.92

ou sur Internet

<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>

LES CAHIERS

Retrouvez l'ensemble des Cahiers du Conseil de développement de Lille métropole sur Internet :
<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>



Séance d'installation du Forum - 28 septembre 2009



Les Cahiers

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
N°11 - JANVIER 2010

Les Cahiers du Conseil de développement
N°11 - Janvier 2010
Directeur de la publication : Didier Paris
Rédaction : Commission Communication
Conseil de développement de Lille métropole,
Agence de développement et d'urbanisme
de Lille métropole - Espace international
299 Boulevard de Leeds
59777 Euraille
Tél. : (00 33) (0)3.20.63.33.54
Fax : (00 33) (0)3.20.63.73.99
Mail : conseildeveloppement@cdul-lille.fr
<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>
Crédits photos : Conseil de développement
de Lille métropole , Coordination nationale des
Conseils de développement, Forum de
l'Eurométropole

Lille
Métropole

Conseil de développement

Agence de développement
et d'urbanisme de
Lille Métropole